



**Direction Vie et Animation du territoire
Service Vie associative**
1 rue du Leinster
44240 La Chapelle-sur-Erdre
02 51 81 86 99
vieassociative@lachapellesurerdre.fr

Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables

Nom de l'association :

Nom / Prénom du demandeur :

En qualité de :

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone :

Mail :

Nom de la manifestation ou de l'activité concernée :

Date : **Horaires :**

Lieu :

Gobelets souhaités du **au** **de** **à**

Type de gobelets	Quantité souhaitée	Nbr. total gobelets	À remplir par l'administration		Quantité disponible
			Gobelet disponible		
Lot de 240 gobelets (25cl)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="text"/>
Lot de 100 gobelets (25cl)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="text"/>
Lot de 100 gobelets (10cl)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="text"/>

L'emprunteur s'engage à respecter les conditions et modalités de prêt suivantes :

- La demande doit être formulée par l'emprunteur au minimum 15 jours avant la date souhaitée en remplissant la présente convention et en l'adressant au service Vie associative.
- Les gobelets sont mis à disposition des associations uniquement dans le cadre des manifestations ouvertes au public et de la tenue d'une buvette nécessitant une ouverture de débit de boisson temporaire. Ainsi, les réunions, repas ou activités regroupant uniquement les membres d'une association en sont exclus.
- Après vérification des disponibilités, la présente convention lui sera renvoyée pour confirmer la réservation et lui préciser les dates de retrait et de restitution des gobelets.
- Les gobelets seront à récupérer et à restituer auprès de l'association Solidarité-Emploi à la Maison de la Solidarité – 3 rue Martin Luther King – 44240 La Chapelle-sur-Erdre sur les créneaux suivants.
- Si toutefois, les créneaux proposés ne convenaient pas, il appartient à l'emprunteur de contacter l'association Solidarité-Emploi (02 40 72 56 92) afin de convenir d'un autre rendez-vous en dehors du vendredi après-midi.
- L'emprunteur devra se présenter, muni de la présente convention, côté cour intérieur du bâtiment, en sonnant à l'entrée.

- Lors de la remise des gobelets, l'emprunteur est invité à vérifier le nombre de gobelets et leur état général mis à sa disposition, et à attester de leur emprunt en apposant sa signature sur la présente convention. Il en sera de même lors de la restitution des gobelets.
- Les gobelets doivent être restitués rangés, vidés de leur contenu et rincés, le lavage étant assuré par l'association Solidarité-Emploi.
- Le prêt est consenti à titre gratuit. Toutefois, tout gobelet non restitué ou rendu cassé sera facturé à l'emprunteur au prix de 1 euro. L'emprunteur est fortement invité à mettre en place, lors de son événement, une caution équivalente auprès des utilisateurs des gobelets, l'assurant ainsi d'un minimum de restitution par les consommateurs. En tout état de cause, qu'il ait ou non, institué la dite caution de 1 euro, l'emprunteur, et lui seul, devra prendre à sa charge la facture des gobelets manquant.
- L'emprunteur devra respecter la date convenue pour la restitution des gobelets, sinon, des frais de gestion d'un montant de 0,10 euros par unité lui seront facturés.
- Les gobelets mis à disposition de l'emprunteur devront être utilisés uniquement dans le cadre de la manifestation ou activité prévue et, en aucun cas, être prêtés à un autre utilisateur.

Date et signature du demandeur La Chapelle-sur-Erdre, le <input type="text"/> Nom / Prénom : <input type="text"/>	Décision de l'administration du <input type="text"/> <input type="checkbox"/> accord <input type="checkbox"/> refus Pour le Maire et par délégation,
--	--

À remplir par l'administration	
Le matériel sera à récupérer auprès de Solidarité-Emploi au 3 rue Martin Luther King 44240 La Chapelle-sur-Erdre ,	
le <input type="text"/>	à <input type="text"/>
et à restituer à la même adresse le <input type="text"/>	à <input type="text"/>

À remplir et signer par l'emprunteur et Solidarité-Emploi lors du retrait et de la restitution des gobelets				
Gobelets remis le <input type="text"/>			à <input type="text"/>	
Type de gobelets :	Quantité remise :	Nbr. total gobelets :	Signature emprunteur	Signature Solidarité-Emploi
Lot de 240 gobelets (25cl)	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Lot de 100 gobelets (25cl)	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Lot de 100 gobelets (10cl)	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Gobelets restitués le <input type="text"/>			à <input type="text"/>	
Type de gobelets :	Nbr. de gobelets manquants :		Signature emprunteur	Signature Solidarité-Emploi
Gobelets (25cl)	<input type="text"/>			
Gobelets (25cl)	<input type="text"/>			
Gobelets (10cl)	<input type="text"/>			
Observations :				